(C/C.MALET/260875)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DÉMOCRATIE-PAIX.

DECRET N° 75/423 DU 24 septembre 1975

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET NOMINATION DES OFFICIERS D'ACTIVE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE AU TITRE DE L'ANNÉE 1974.

****

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE.-

Vu - LA CONSTITUTION ;

Vu - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;

Vu - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;

Vu - LE DECRET 74/354 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE ;

Vu - LE DECRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉFENSE ;

Vu - LE DECRET 74/356 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ;

Vu - L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE N°0055/PCE/MDN DU 25 NOVEMBRE 1970 FIXANT LES MODALITÉS D'AVANCEMENT DES MILITAIRES OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1974 ET NOMMÉS AU GRADE D'ASPIRANT D'ACTIVE POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1974.

(AVANCEMENT ÉCOLE)

A)- ARMEE DE TERRE

1.- INFANTERIE

- I P-O S S O JOSEPH
- BASSOUMBA PROSPER

..../....2.-

B.- ARMEE DE MER

- BOUITY Adrien

ARTICLE 2.- Le Ministre Délégué du Conseil d'Etat, Chargé de la Défense Nationale et de la Sécurité et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Decret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait a Brazzaville, le 24 septembre 1975

Par le Président de la République,

Commandant Marien N'GOUABI.-

Le Ministre des Finances.

Le Ministre Délégué du Conseil d'Etat,
Chargé de la Défense Nationale et de la
Sécurité.

Colonel YHOMBY-OPANGO Joachim.-